



ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION

Commune de Sainte-Maure-de-Peyriac
1 ROUTE DE SOS
47170 SAINTE MAURE DE PEYRIAC

Département LOT ET GARONNE
Arrondissement NERAC
Canton ALBRET

Arrêté N° 2026 - ARR - 0024

(Circulation interdite)

Nous, Maire de la Commune de Sainte-Maure-de-Peyriac

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,
- Le Code de la Route et notamment les articles R.411-30 et R.411-31 modifiés,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8^{ème} Partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise COLAS FRANCE - Établissement de Lot-et-Garonne, lieu-dit Varennes CS 10083 47240 BON ENCONTRE, représenté par Léo CASTETS-SAVARY, conducteur de travaux, pour réaliser les travaux de renforcement de la chaussée par enrochement à Saint-Pé-Saint-Simon, Lieu-dit Peyré.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes dispositions propres afin d'éviter tout accident ou incident Route de Saint-Pé, Lieu-dit Peyré.

ARRETONS :

Article 1^{er}.

A compter du mercredi 27 mai 2026 jusqu'au 26 juin 2026, la route sera fermée à la circulation hors accès au riverain et urgence de santé.

Article 2.

A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 3.

Ce présent arrêté, ainsi que son annexe sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Maire de la commune,
- M. ou Mme le Commissaire de police ou M. ou Mme le Commandant du groupement de Gendarmerie de Mézin-Nérac
- M. ou Mme le Directeur de l'entreprise chargée des travaux,
- M. ou Mme le Directeur départemental des Territoires, Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission de la publication le 27 mai 2026

à Sainte-Maure-de-Peyriac

Le 27/05/2026



Le Maire , THIERRY PLANTE